



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

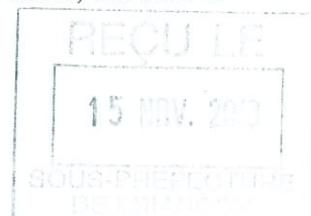
**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane



THEME : **CULTURE 2**

OBJET : **CENTRE D'ART
CONTEMPORAIN : FRAIS DE
TRANSPORT DES ŒUVRES**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, PEYTHIEU Eric

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Nicole GUERIN

Par délibération du 19 mai 2010, le Conseil Municipal validait la proposition d'exposition franco-italienne au Centre d'Art Contemporain du 03 juillet au 05 septembre 2010.

Dans la même délibération il validait aussi à l'unanimité le budget joint en annexe. Compte tenu de la renommée nationale et internationale des artistes, ce budget prévoyait une somme globale de 1 400,00 € pour frais de transport des œuvres.

Il est proposé de répartir la somme entre les artistes, selon les modalités prévues à l'article 5 du dossier d'inscription joint à la présente délibération :

- pour Béatriz Llinares demeurant à Durfort (30170),
- pour Dorian Mingozzi demeurant à Faenza (Italia),
- pour Liliane Camier demeurant à Gentilly (94250),
- pour Claude Jouany demeurant à Montpellier (34000),

la participation de la Commune au transport des œuvres sera de 300,00 € pour chaque artiste.

- Pour Barbara Fougnon demeurant à Montdauphin (05600),

la participation de la Commune sera seulement de 100,00 € pour tenir compte à la fois de la proximité géographique et de la nécessité pour un sculpteur de louer un véhicule pour le transport des œuvres.

Le coût des frais de participation de la Commune au transport des œuvres sera donc inférieur de 100 € au coût prévu au budget prévisionnel voté le 19 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la participation communale au transport des œuvres pour l'exposition de l'été 2010,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

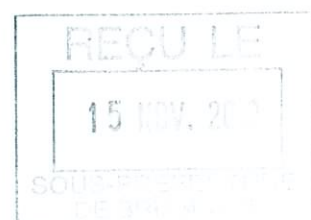
PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

EXPOSITION

Du 03 juillet au 05 septembre 2010

Centre d'Art Contemporain
Place d'Armes Ville Haute
05100 – Briançon



Dossier de candidature

1. Organisation générale

L'école des Beaux Arts et la Ville de Briançon organisent une exposition au Centre d'Art Contemporain.

- Durée : du 03 juillet au 05 septembre 2010
- Vernissage : vendredi 02 juillet à 19h00

2. Les oeuvres

Thème : libre

Technique : libre, dessin, huile, photos, acrylique, sculpture, céramique...

Nombre d'œuvres : après contact, selon le format.

3. Admission

La commission d'organisation sélectionne les candidatures aux vues des dossiers.

Le jour de l'accrochage, cette commission restera seule juge de la disposition et du nombre définitif des œuvres à exposer lors de l'installation de l'exposition.

4. Dossier de candidature

Il comprendra :

- Un bulletin d'inscription
- Un chèque de 100,00 € libellé au nom du Trésor Public (restitué en cas de refus) pour participation aux frais d'organisation, vernissage, publicité et gardiennage.

Ce dossier de candidature est à remettre le 17 avril 2010 aux Beaux Arts, Rue Aspirant Jan, 05100 Briançon.

Mail : beaux.arts@mairie-briancon.fr

Tel : 06 13 52 39 73

5. Dépôt et retrait des œuvres

Les artistes déposeront leurs œuvres pour l'exposition le 1^{er} juillet directement sur le lieu de l'exposition Place d'Armes à Briançon. (Après 10H00 le matin, l'accès au cœur de la Ville est interdit aux véhicules). En cas de problème contacter Monique Hunot au 06 13 52 39 73.

Le retrait des œuvres est fixé impérativement au 06 septembre 2010

La commune participera financièrement au transport des œuvres avec un plafonnement de 300,00 €.

6. Assurances

La Ville de Briançon prend à sa charge l'assurance du lieu et des œuvres.

7. Vente des œuvres

Les œuvres exposées peuvent être vendues durant l'exposition par les organisateurs, mais l'expédition des œuvres vendues est à la charge de l'artiste.

Un prélèvement de 25% sera effectué sur chaque vente, à titre de contribution forfaitaire aux frais d'organisation.

Le règlement de la vente d'une œuvre se fera comme suit :

- Un chèque libellé au nom de l'Artiste remis par l'acheteur au gardien(ne).
- Le chèque sera remis à l'Artiste, qui règlera simultanément le prélèvement de 25% du montant de l'œuvre par chèque au nom du Trésor Public.

Les frais de transport et l'expédition des œuvres vendues sont à la charge de l'Artiste. Les œuvres achetées ne pourront être prises ou expédiées qu'après la clôture de l'exposition.

8. Publicité

La publicité est à la charge de la commune.

9. Soutien

Cette exposition est organisée par l'Atelier Municipal des Beaux Arts de Briançon et la Commune de Briançon avec le soutien du Conseil Général des Hautes-Alpes et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

